

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le projet de délibération est particulièrement précis, naturellement ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Nous voterons ce rapport, le Crédit municipal fait un travail social remarquable à destination d'un public en difficulté. Il démontre s'il en était besoin, la nécessité de ce que l'on appelle aujourd'hui les microcrédits.

Nous avons cependant une interrogation concernant l'exonération de la TPU. En effet, lors du transfert de la taxe professionnelle de la Ville de Lyon vers le Grand Lyon, l'exonération dont bénéficiait le Crédit municipal a été oubliée. De ce fait, le Crédit municipal est maintenant assujéti à la TPU, cette année il subit ainsi un rappel pour la période 2004-2007 de 269.000 €. Ceci a un impact très négatif sur son résultat net qui diminue de ce fait de 45 % cette année.

Or, une grande partie de ce résultat est ordinairement versé au CCAS de la Ville de Lyon. Cet oubli affecte donc directement les actions sociales que pourra mener notre CCAS en 2008. Un correctif devrait être adopté par le Conseil communautaire du Grand Lyon afin d'exonérer à nouveau le Crédit municipal du versement de la TPU.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président, pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'état des discussions entre la Ville et le Grand Lyon sur ce sujet, et pouvez-vous nous confirmer que ce correctif pourra être voté avant le 1^{er} octobre afin qu'il soit effectif le plus tôt possible, et si possible dès cette année ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il ne peut pas l'être parce qu'évidemment il n'y a pas de rétroactivité des décisions pour l'année 2008, mais dès l'année 2009, nous ferons passer avant le 1^{er} octobre, une délibération au Conseil communautaire, de manière à ce qu'il y ait une exonération du Crédit municipal. Vous avez donc satisfaction.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)